Province de Québec Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mardi 2 mai 2023 à 19 h 15 au bureau municipal, 421, 4° Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à laquelle séance sont présents :

Monsieur le maire

Réjean Rajotte

Madame la directrice générale

et greffière-trésorière

Micheline Martel,

Sont également présents :

Madame la conseillère	Hélène Dufault	poste 1
Messieurs les conseillers	Martin Doucet	poste 2
	Robert Chevrier	poste 3
	Pierre Paré	poste 4
	Michel Daigle	poste 5
	Daniel Plante	noste 6

1 Ouverture de l'assemblée

Le maire, monsieur Réjean Rajotte, déclare l'assemblée ouverte et invite la directrice générale à présenter le projet de Règlement soumis à la consultation publique mentionné dans l'avis public donné sur le sujet le 5 avril 2023.

2 Consultation sur le projet de Règlement numéro 603-2023 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles »

- 2.1 La directrice générale présente le projet de Règlement numéro 603-2023 modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles.
- 2.2 Le maire invite les citoyens à soumettre leurs questions.

Aucun citoyen n'est présent, aucune question n'est adressée à l'égard du Règlement dans son ensemble ou en partie.

3 Clôture de l'assemblée

Après avoir procédé à la présentation du projet de Règlement, le maire déclare la levée de la présente assemblée publique de consultation à 19 h 20.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Le maire,

Micheline Martel, OMA

Réjean Rajotte

Refear fragot